

chure du ruisseau False dans la ville de Vancouver, et ainsi que l'honorable député d'Edmonton (M. Oliver) l'a dit, elle a sans aucun doute une très grande valeur comme toutes les réserves sauvages. Ainsi que l'a dit le très honorable chef de l'opposition, il n'est certainement pas de l'intérêt d'une ville qu'une bande de sauvages vivent dans ses limites, et il n'est pas non plus bon pour les sauvages eux-mêmes, au point de vue moral et physique qu'on leur permette d'y demeurer. Depuis plusieurs années on a admis qu'il était très désirable que ces sauvages fussent éloignés de la réserve Kitsilano, et c'est un fait aussi bien connu que l'on a rencontré des difficultés considérables à traiter avec eux au sujet de leurs droits sur cette réserve, située comme elle l'est. Autant que j'ai pu le constater par la correspondance et d'autre façon, le gouvernement provincial a été guidé par le désir d'éloigner ces sauvages de la ville pour le bien général, et pour leur bien à eux-mêmes.

Je puis dire aussi, en ma qualité de représentant de la ville de Vancouver, que j'ai toujours été très fortement en faveur de ce changement et que j'ai travaillé de toutes mes forces pour qu'il se fasse. J'ajouterais que je suis absolument opposé à la vente de cette réserve à des particuliers. Le terrain y a une grande valeur, et je considère qu'on devrait le garder pour des fins publiques. Les représentations que j'ai faites au Gouvernement auront pour effet, je crois, de lui faire reconnaître l'importance d'employer ce terrain pour des fins publiques, ce que j'espère. Je puis dire aussi que le gouvernement provincial m'a fait savoir, non pas d'une façon officielle, mais la chose ressort de la correspondance et des avis publiés dans la presse, que c'était son désir de protéger tous les intérêts publics en jeu. Conséquemment, si l'honorable député d'Edmonton prétend qu'il y a danger, soit pour les intérêts publics ou pour ceux des sauvages, il n'a aucune raison de craindre.

L'honorable député de Wellington-sud (M. Guthrie) a dit que la réserve, contenant 86 acres, je suppose que si le débat continue assez longtemps elle aura doublé en étendue avant que nous l'ayons terminée; mais en réalité la réserve contient 79 acres, moins le terrain de la voie du chemin de fer Pacifique-Canadien, de la ligne de Lu-lu-Island et celle du tramway électrique, ce qui laisse exactement 72 acres dans la réserve. Cette réserve est située à l'embouchure du creek False, et l'emplacement a une grande valeur. La question du titre a fait le sujet de beaucoup de discussion dans la Colombie-Anglaise, à ma connaissance, pendant les quinze ou vingt dernières années, sans que l'on ait pu jamais arriver à une solution satisfaisante, mais le Gouvernement fédéral actuel a coopéré

M. STEVENS.

avec le gouvernement provincial et a nommé une commission qui siégera dans une ou deux semaines pour régler cette question du titre des terres des sauvages.

L'honorable député de Wellington-sud a dit qu'il n'y avait aucun doute que le Gouvernement fédéral représentait la couronne dans le cas actuel, et immédiatement après il approuvait l'idée que la question du titre fût laissée à la décision d'une commission. Or, monsieur l'Orateur, je crois que nous devrions traiter une question de ce genre sans esprit de parti et ne pas chercher à embarrasser le Gouvernement en disant des faussetés—peut-être ne devrais-je pas employer cette expression—mais dans tous les cas en disant des choses qui sont contraires aux faits. La question du titre est indubitablement difficile à régler. La Constitution donne au Gouvernement fédéral la tutelle des sauvages et le soin d'administrer les terres réservées pour leur usage, et la Constitution renferme d'autres dispositions qui donnent au Gouvernement fédéral un droit complet sur les terres des sauvages. D'un autre côté, la province réclame, et je crois non pas sans raison, que si la garde et l'administration des terres des sauvages sont confiées au Gouvernement fédéral par la Constitution, du moment qu'ils abandonnent une réserve la terre retourne à la province.

Cela m'amène à la question de la valeur du terrain, et je crois être aussi en état qu'aucun membre de cette Chambre à exprimer une opinion sur ce sujet. L'honorable député d'Edmonton a dit qu'on lui avait rapporté que cette réserve valait \$7,000,000. Il n'est pas juste que l'on lance dans le public un chiffre de ce genre comme étant la valeur approximative de ce terrain; il est bien loin de valoir sept millions de dollars.

M. OLIVER: Je ne voudrais pas que mon honorable ami croie que j'ai dit que le terrain valait \$7,000,000; certains journaux de Vancouver ont dit que quelqu'un avait évalué le terrain à \$7,000,000.

M. STEVENS: Je répondrai à l'honorable député que, se basant sur ces dires des journaux de Vancouver et d'ailleurs, il a essayé de trouver le Gouvernement en faute au sujet du prix qui pourrait être obtenu pour cette réserve.

Il a parlé de sept millions de dollars, et il a dit en substance que l'iniquité de cette transaction dépassât de beaucoup celle de la concession Donaldson. Il a fait cela avec l'intention voulue de donner au peuple canadien une idée entièrement fautive quant à la valeur de cette réserve.

M. l'ORATEUR: Il n'est pas permis de dire qu'un membre de cette Chambre a fait une chose avec l'intention voulue de créer une fausse impression dans l'esprit du peuple, ce serait là imputer des motifs